

## Echos du pool des délégués SSP du 27.9.2007

Stephan Rupp, Vice-président SSP, Einsiedeln

Traduction: Pierre Klauser, Genève

Le 27 septembre s'est réuni le pool des délégués, comme à l'accoutumée dans les locaux de l'Union patronale à Fribourg.

Le thème central était la pédagogie spécialisée, dont la charge passe du domaine de la Confédération (AI) aux Cantons suite à la votation sur la nouvelle péréquation financière.

La conduite de ce transfert réside sur le plan fédéral en la CDIP (Conférence des directeurs de l'instruction publique), qui veut régler la collaboration intercantonale dans un concordat. Les informations livrées par les différents délégués à notre réunion du pool ont montré combien la perception et l'avancement des travaux varient selon les cantons. Certains ont déjà des projets finalisés, d'autres n'ont encore quasiment rien entrepris. Beaucoup de problèmes qui découlent de cette nouvelle attribution sont encore ignorés des cantons.

Tant du côté fédéral que du côté de la plupart des projets cantonaux, on a pris en compte uniquement le point de vue pédagogique, en écartant souvent les aspects médicaux. Par bonheur, mais presque trop tard, Jon Caflisch a été impliqué dans un groupe d'experts au niveau fédéral où il peut amener l'éclairage pédiatrique et proposer des amorces de solutions.

Toutefois, il est absolument important que les sociétés cantonales de pédiatrie interviennent auprès de leurs autorités cantonales pour représenter les intérêts de leurs patients dans l'élaboration des conditions-cadre. Dans son excellente présentation, Jon Caflisch a su sensibiliser l'auditoire des délégués. Les pédiatres sont des experts à impliquer absolument dans les questions touchant au développement de l'enfant, à leurs investigations et à leur prise en charge. Le point de vue purement pédagogique est insuffisant.

Comme délégué SSP à la formation continue, Pierre Klauser a pu rassurer les

collègues bernois qui demandaient la reconnaissance de leur activité d'enseignement tutorial dans le cadre de la formation prégraduée bernoise en médecine de premier recours: un crédit pour une heure d'enseignement; il est probable que la CFPC de la FMH fixe dans un avenir proche une limite supérieure aux crédits attribuables à cette activité.

Pour conclure, Jon Caflisch rapporta l'activité du G13, groupement multidisciplinaire qui s'attelle à la problématique de l'AI, notamment pour les chiffres OIC 390 et 404. Malheureusement la communication constructive est actuellement impossible avec l'AI qui campe derrière ses retranchements infranchissables. Cette absence de dialogue oblige à des actions en justice pour défendre les patients dans leurs droits.

Cela montre une fois de plus combien des questions urgentes pourraient être réglées sur le terrain politique, un domaine dans lequel nous, la SSP, avons encore beaucoup à apprendre. On devra donc traiter le thème de la «communication» lors de la prochaine réunion du pool.